Règlement particulier du 16e tournoi national de Craon les 24 et 25 avril 2027

Art 1. Ce tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBad seniors, juniors, cadets & minimes de N2 à P12 pour les hommes et femmes en simples, doubles et doubles mixtes. Pour les cadets (minimum à partir D7,D8), Minimes (minimum R4,R6)
Art 2. L'inscription pourra se faire au maximum sur 2 tableaux (la combinaison double et mixte est impossible).
Art 3. Le juge-arbitre du tournoi est **Nelly DUVAL** assistée de **Romain Bruneau**. Les décisions des Juges arbitres sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements.
Art 4. Les règles générales de la FFBad seront appliquées.
Art 5. Le numéro d'autorisation du tournoi attribué par la FFBAD est le ***(numéro en cours)***
Art 6. Tout joueur devra être en règle de sa licence sur Poona le jour du tirage au sort.
Art 7. Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBad est exigée.
Art 8. Les joueurs seront convoqués 1H avant le début de leur 1er match.
Art 9. Les joueurs auront 3 minutes d'échauffement à partir de l'appel de leur match et devront se présenter avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à leur match. Les volants devront être impérativement testés au début de la phase d'échauffement.
Art 10. Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait (après accord du juge-arbitre). Le classement pris en compte sera le classement au moment du tirage au sort.
Art 11. Le temps de repos entre 2 matchs sera de 20 minutes mais pourra être réduit en accord avec les intéressés.
Art 12. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent 60 minutes avant son premier match et se pointer dès son arrivée. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
Art 13. En cas d'absence à l'heure de la convocation, le joueur sera déclaré forfait par le JA.
Art 14. Tous les matchs seront auto arbitrés (sauf si présence d'arbitres pour les finales).
Art 15. Le volant officiel pour tout joueur sera le RSL Tourney 3.
Art 16. Tout volant touchant la structure sera compté « faute » dans l'échange et « let » pour le premier service. De même, compte tenu de la mixité éventuelle des terrains (taraflex et résine), les joueurs seront amenés à pratiquer sur l'un ou l'autre des supports sans réclamation possible.
Art 17. Seuls auront accès au terrain les joueurs appelés à jouer ainsi que leur coach respectif (2 maximum par équipe). Le service médical pourra être autorisé à accéder au terrain par le JA.
Art 18. Seul un représentant du club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.
Art 19. Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir le juge-arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
Art 20. Le comité d'organisation avec l'accord du juge-arbitre se réserve le droit de compléter, de regrouper et de modifier les tableaux en cas de nécessité (notamment si le nombre d'inscrits est jugé insuffisant dans une catégorie) et de donner la priorité aux joueurs inscrits.
Art 21. Les tableaux de simple se dérouleront sur la journée du samedi, les tableaux de mixte & double se dérouleront sur la journée du dimanche. Toutes les séries seront constituées d'un ou plusieurs « Tops », les tableaux étant répartis en poules de 3 ou 4 joueurs avec 2 sortants ou poule unique.
Art 22. Pour les inscriptions en « recherche » ou « X » sur un tableau de double ou de mixte, le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités. Cette décision sera sans appel.
Art 23. Le comité d'organisation ayant un nombre de places limitées par tableau, nous donnerons donc la priorité aux premiers engagements reçus réglés et correctement remplis ***(et ceci par tableau)***, et/ou de manière à équilibrer les tableaux. Nous serons peut-être amenés à ne prendre qu'un seul tableau pour ce joueur si l'autre tableau concerné est déjà complet.
Art 24. Les inscriptions peuvent se faire via Badnet, par mail en joignant impérativement un virement (écrire un mail à commissiontournoi.escb@gmail.com pour obtenir le RIB) et par courrier avec un chèque à l'ordre de « ESCB ». La date **limite de réception pour les feuilles d'inscriptions et du règlement est fixée au 16 avril 2027** (date de réception). Les droits d'engagements sont de **15 €** pour un tableau et**20 €** pour deux tableaux.
Art 25. Le tirage au sortaura lieu le **18 Avril 2027** avec le CPPH de référence du 15 Avril 2027.
Art 26. Vous recevrez la feuille de convocation obligatoirement par e-mail de préférence quelques jours avant la date du tournoi. Elle sera envoyée au responsable tournoi de chaque club qui transmettra et sera aussi disponible sur le site Badnet.org
Art 27. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort devra prévenir le club organisateur le plus tôt possible de sa non-participation et, adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton (3 Rue Pierre Lise 49000 ANGERS) forfait@badminton-paysdelaloire.fr. Sans justificatif, le licencié s'expose à 2 mois de suspension de toute compétition, 6 mois pour une récidive, selon la circulaire 3,4 du guide du badminton.
Art 28. Le licencié qui reçoit un carton noir, se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3,3 du guide du badminton)
Art 29. L'utilisation de substances et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge-arbitre avant son 1er match.
Art 30. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
Art 31 Il est possible que des photos soient prises tout le long du week-end, avec l'éventualité qu'elles soient mises en ligne, ou communiquées dans la presse.
Art 32. Le présent règlement sera affiché dans la salle.

LE COMITE D'ORGANISATION